



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DECISION

*Contrat de location et de maintenance
d'un photocopieur multifonctions
conclu avec la société KOESIO Aquitaine
pour les besoins du service urbanisme*

HT/EL
DSG N° 24.032

Le Maire de la Ville de Royan,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n° 20.1480 en date du 21 juillet 2020, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

DECIDE

- de conclure un contrat de location et de maintenance d'un photocopieur multifonctions (modèle CANON DR-G2120) destiné à équiper le service urbanisme, pour un montant trimestriel de 858,00 € HT, dans le cadre d'une location longue durée de 22 trimestres.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 janvier 2024

Fait à Royan, le 24 janvier 2024



Pour le Maire,
Et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Didier SIMONNET

